

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 1er mai 2014

Présidence : Jean Hubert, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 4/2014 relatif à une demande de crédit de Fr 87'000.- pour la conception d'un projet concernant la réfection et l'assainissement de certaines parties du Pont de la Tannerie
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches avec son mandataire en vue de cette étude,
- de lui accorder le crédit de Frs 87'000.- TTC à cet effet,
- de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la Commune,
- d'amortir cette somme sur une durée de 10 ans, à raison de Frs 8'700.- par année, à partir du budget 2015, au cas où le projet serait abandonné. Dans le cas contraire, ce montant sera ajouté au coût définitif des travaux.

Ainsi délibéré en séance du 1 er mai 2014

Le Président :
Jean Hubert

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire